



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2017

28 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gastali De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

7 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Injoud Ayeche (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Anne Le Mouëllic, arrivée au point 7) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin).

6 conseillers étaient absents, sans pouvoir :

Véronique Barco - Anthony Destaing - Camille Dutilly - Aurély Maillet - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Guy Ducognon est élu.

I - Administration générale :

Administration générale

1 - Convention avec le Conseil départemental pour le plan d'intervention de déclenchement des avalanches sur la RD 221 « Le Biolley »

Madame le Maire présente la convention à intervenir avec le Département concernant le plan d'intervention pour le déclenchement préventif des avalanches sur la RD 221 "Le Biolley" à Plagne Aime 2000.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec le Département concernant le plan d'intervention pour le déclenchement préventif des avalanches sur la RD 221 "Le Biolley" à Plagne Aime 2000.

2 - Convention de mise à disposition d'un jardin à Granier au profit de Mme Lucienne Bouty

Christian Duc rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle L 729 à Granier et fait part de la demande de Mme Bouty pour louer partie de cette parcelle en vue d'en faire un jardin d'agrément. Il indique que ce jardin est situé en contrebas de l'auberge de Granier.

Georges Bouty ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de mise à disposition de la parcelle L 729 à Granier au profit de Mme Bouty, moyennant un loyer annuel de 15 €.

3 - Conventions de participation financière avec les villages vacances de « La Lauzière » et « Jean Franco » pour le financement des navettes de Montalbert

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2015 dans laquelle le conseil municipal approuvait la conclusion de conventions de participation financière avec les hébergeurs de la station (Villages Vacances du Dou de la Ramaz, Le Gentil, Les Sittelles, La Lauzière, Jean Franco, hôtel L'Adray) et les partenaires ESF et SAP, pour la mise en place d'une navette de transport urbain desservant Plagne Montalbert.

Elle précise que la convention initiale portait sur une durée de 5 ans avec une participation forfaitaire annuelle des hébergeurs de 20 €/lit, une participation forfaitaire annuelle de 2000 € pour l'ESF et 3000 € pour la SAP. Or, les centres de vacances du Jean Franco et de la Lauzière ont émis le souhait de disposer d'une convention d'une durée d'1 an, renouvelable chaque année de manière expresse.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conventions de participation financière, année 2017, pour la mise en place d'une navette de transport urbain desservant la station de Plagne Montalbert à intervenir avec :

- le village vacances le Dou de la Ramaz
- La Lauzière

Finances

4 – Vote des budgets primitifs 2017, budget général et budgets annexes

Christian Duc rappelle à l'assemblée les 2 commissions des finances qui se sont tenues le 16 février et le 2 mars, ainsi que le débat d'orientations budgétaires le 16 mars.

Il souligne à nouveau que la ligne de conduite est de ne pas réaliser d'emprunt sur le budget principal, mais uniquement sur le budget de l'eau et pour un emprunt limité à 400 000 €. En second lieu, il ajoute que le budget primitif 2017 ne prévoit pas d'augmentation des taux des impôts locaux. Enfin, il note que le montant d'investissements nouveaux, tous budgets confondus, s'élève à près de 3 millions d'euros.

4.1 Budget annexe lotissement Champ de la Tuerne : budget primitif 2017

Christian Duc note que ce budget sera clôt en fin d'année, avec l'encaissement de la vente des 2 derniers lots.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 du lotissement Champ de la Tuerne, qui s'équilibre à 277 774 euros en section de fonctionnement et en section d'investissement.

4.2 Budget annexe assainissement Aime (DSP Véolia) : budget primitif 2017

Christian Duc note que ce budget sera également clôturé en fin d'année 2017.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement d'Aime, qui s'équilibre à 480 322 euros en section de fonctionnement dont 61 681,93 euros de déficit reporté et à 252 165,70 euros en section d'investissement, dont 137 552,70 euros d'excédent reporté.

4.3 Budget annexe lotissement Prés Vieux à Montgirod : budget primitif 2017

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement Pré Vieux à Montgirod, qui présente un suréquilibre en fonctionnement pour 379 601,35 € en recettes, dont 172 390,25 € d'excédent reporté, et 335 528,04 € en dépenses. La section d'investissement s'équilibre à 256 928,04 €.

4.4 Budget annexe Remontée Mécanique Granier : budget primitif 2017

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la remontée mécanique de Granier, qui s'équilibre à 14 560 euros en section de fonctionnement, dont 4 516,30 euros d'excédent reporté.

4.5 Budget annexe Régie des Eaux Aime-La-Plagne : budget primitif 2017

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Régie des Eaux d'Aime, qui s'équilibre à 1 091 755 euros en section de fonctionnement dont 218 976,25 € d'excédent reporté, et à 1 229 539 euros en section d'investissement, dont 180 966,09 € d'excédent reporté.

4.6 Budget annexe Régie Assainissement Aime-La-Plagne : budget primitif 2017

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la régie Assainissement d'Aime-la-Plagne, qui s'équilibre à 129 495 euros en section de fonctionnement, dont 28 034,32 € d'excédent reporté et à 155 517 euros en section d'investissement, dont 14 343,02 € de déficit reporté.

4.7 Budget principal : budget primitif 2017

Christian Duc rappelle que le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif pour l'année 2017 est présenté aux membres du conseil municipal accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre du Budget primitif qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2016,

Considérant que la commission des finances s'est réunie les 16 février, 2 mars 2017 et que le Débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 16 mars 2017,

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2017, section qui s'équilibre à 13 039 282 euros en dépenses et en recettes, dont 2 882 940,02 € d'excédent reporté.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote pour l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2017, section qui s'équilibre à 5 787 229 euros en dépenses et en recettes, dont 323 354,45 € de déficit reporté et 1 294 349,55 euros de réserve pour le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

4. 8 Subventions versées aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Christian Duc rappelle à l'assemblée que la commune nouvelle est constituée des communes historiques de Granier et Montgirod dont la strate (- 500 hab.) leur permettait de faire supporter le déficit des services eau et assainissement par leur budget général.

Cela a pour conséquence que la politique tarifaire des services eau et assainissement sur le territoire des 3 communes historiques présente une grande disparité. Face à ce constat et dans l'objectif d'arriver à une harmonisation progressive des prix sur tout le territoire de la commune nouvelle, il est nécessaire de respecter une période transitoire de lissage des prix qui ne permet pas aujourd'hui de payer le coût réel du service grâce au prix de l'eau.

Le passage en commune nouvelle (+ 3 500 hab.) ne permet plus le financement du déficit du service par le budget principal et impose de retracer la comptabilité du service dans un budget individualisé qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes (art L2224-1 du CGCT). Toutefois, l'article L2224-2 alinéas 2 et 3 prévoient respectivement les dérogations suivantes :

- alinéa 2 : Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs
- alinéa 3 : Lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Corine Maironi-Gonthier confirme que cette possibilité offerte de pouvoir compenser un prix de l'eau qui ne correspond pas au coût du service amènera à reparler très bientôt du lissage du prix de l'eau pour aller jusqu'en 2020, car ce service va être, à cette date, repris par l'intercommunalité.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour équilibrer les budgets primitifs 2017 des services eau et assainissement, de verser des subventions d'équilibre ainsi que le prévoit l'article L2224-2 alinéas 2 et 3 du CGCT, comme suit :

- SERVICE EAU

. Section de fonctionnement (compte 747) :

35 410,00 €

- SERVICE ASSAINISSEMENT (Territoire Montgirod-Granier)

. Section de fonctionnement (compte 747) :	40 960,00 €
. Section d'investissement (compte 1314) :	30 622,00 €
- SERVICE ASSAINISSEMENT (Territoire Aime)	
. Section de fonctionnement (compte 747) :	180 822,00 €

5 - Vote des subventions d'équilibre au budget annexe remontée mécanique Granier

Christian Duc explique à l'assemblée que l'exploitation du service de remontée mécanique génère annuellement un déficit structurel lié à la forte dépendance du service aux conditions climatiques, ainsi qu'au nombre d'usagers qui ne permettent pas de couvrir les charges de fonctionnement courantes.

Il rappelle que l'exploitation par la commune de Granier relevait d'une volonté de proposer un service de proximité aux habitants et touristes. Il rappelle également que compte-tenu de sa strate (- 500 hab.), la commune historique de Granier pouvait faire supporter le déficit du service par son budget général, sans lequel une hausse excessive des tarifs aurait été nécessaire.

Tenant compte de cette faculté qu'avait Granier et la nécessité de faire face aux charges d'exploitation du service de Remontée mécanique repris par la commune nouvelle d'Aime-La-Plagne, Christian Duc propose de verser une subvention d'exploitation du budget communal de 13 046 € ainsi que le prévoit l'article L2224-2 alinéa 3 du CGCT.

Il ajoute également que c'est un engagement de la charte de la commune nouvelle de subventionner le télésiège, pour combler le déficit d'exploitation.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention d'exploitation du budget principal d'un montant maximum de 13 046 € ainsi que le prévoit l'article L2224-2, alinéa 3 du CGCT, pour équilibrer le budget de la remontée mécanique de Granier.

6 - Vote des taux des impôts locaux

Christian Duc rappelle que la commune nouvelle d'Aime-La-Plagne prend effet fiscalement l'année suivant celle de sa création, soit en 2017 (titre III de l'article 1638 du Code Général des Impôts) et qu'une intégration fiscale progressive des taux a été décidée par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2016 sur une période de 12 ans à partir de 2017.

Il rappelle que les bases de l'Etat augmentent de 0,4 % cette année. Il indique que le vote concerne un « taux cible » : c'est-à-dire que pour les habitants d'Aime, il y aura une baisse très limitée des taux, et pour les habitants de Granier et de Montgirod, il y aura soit une légère augmentation, soit une baisse progressive.

Il précise que pour la commune déléguée de Granier, il y aura une baisse progressive de la taxe foncier bâti, ainsi qu'une hausse progressive de la taxe d'habitation ; pour Montgirod, il y aura une hausse progressive de la taxe foncier bâti, et une baisse progressive de la taxe d'habitation.

Nicolas Cougoule demande à quelle date les taux cibles seront appliqués. Corine Maironi-Gonthier répond que la durée de convergence durera 12 ans (c'est ce qui avait été choisi au moment de la mise en place de la commune nouvelle, puisqu'étant la durée la plus longue possible donc moins impactante), les taux uniques s'appliqueront en 2029.

Il convient donc, pour 2017, que le conseil municipal de la commune nouvelle détermine et vote les taux uniques applicables sur le territoire unifié de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne.

Considérant la revalorisation de 0,4 % des bases par l'Etat,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 16 mars dernier,

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales en 2017, et d'approuver les taux d'imposition 2017 tels que définis ci-dessous pour la commune d'Aime-la-Plagne :

Taxes	Bases 2017	Taux unique 2017	Produit mathématique attendu 2017
Taxe habitation	10 514 000	18,71%	1 965 067
Taxe foncière non bâti	46 200	212,21%	98 041
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9 881 000	21,02%	2 076 986
Cotisation foncière des Entreprises	3 937 000	27,98%	1 101 573
			5 241 667

Christian Duc précise que le taux voté par l'assemblée délibérante est le taux à atteindre dans 12 ans. Durant la période de convergence de 12 ans, le contribuable se verra appliquer des taux corrigés tendant progressivement à atteindre les taux cibles, inférieurs ou supérieurs aux taux actuels.

7 - Modification de l'autorisation de programme concernant l'UTN de Plagne Aime 2000

Arrivée de Laurence Dupuy-Verbinnen

Madame le Maire informe que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelle se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération du 4 mars 2014 créant une autorisation de programme pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage affectée au dossier UTN PLAGNE AIME 2000.

Considérant la mise en œuvre de la tranche conditionnelle pour 73 320,00 €,

Considérant les crédits de paiement réalisés en 2014, 2015 et 2016, les restes à réaliser 2016 et les crédits nouveaux votés pour 2017 nécessaires au paiement de la tranche conditionnelle,

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver pour l'année 2017, l'affectation des crédits de paiement concernant l'UTN de Plagne Aime 2000, et proposés ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)			
		Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Crédits affectés 2017
Assistance à maîtrise d'ouvrage dossier UTN Plagne Aime 2000	423 991,98	58 927,70	185 231,40	79 496,58	100 336,30
dont					
Tranche ferme : Organisation de la maîtrise d'ouvrage, Pilotage des différentes phases (Montage ZAC, Choix du concessionnaire)	350 671,98	58 927,70	185 231,40	79 496,58	27 016,30
Tranche conditionnelle : Assistance au suivi de l'exécution de la concession d'aménagement	73 320,00				73 320,00

Elle ajoute que ce projet avance bien et que la signature du traité de concession devrait intervenir en mai 2017 ; le premier dépôt de permis de construire devrait être réalisé à la fin de cet été et les premiers travaux lot A : résidence premium Pierre & Vacances, débuteraient en 2018, pour s'achever à Noël 2019.

8 – Indemnité de conseil allouée à Mme le Receveur pour l'exercice écoulé 2016

Christian Duc expose que le Conseil municipal requière, tout au long de l'année, le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil. A ce titre, il propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Rachel Durand.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil. A ce titre, il décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Mme Rachel Durand et dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Enfin, il précise qu'au titre de l'année 2016, il sera versé à Mme Rachel Durand, receveur municipal, la somme de 1 571,79 € brut au titre de l'indemnité de conseil.

Ressources humaines

9 – Création des emplois saisonniers 2017

Afin de faire face aux tâches saisonnières et renforcer les équipes pendant les congés d'été et pendant la période d'ouverture de la station, Lucien Spigarelli propose la création de postes saisonniers.

Anne Le Mouëllic demande s'il y a des modifications par rapport aux autres années. Corine Maironi-Gonthier explique que la seule différence réside dans la création du poste d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour la police municipale cet été ; en effet, compte tenu des très nombreuses manifestations tout au long de la période estivale, il convient de compléter les effectifs et renforcer ce service, de plus en plus sollicité.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer les postes saisonniers comme détaillés ci-dessous :

- pour l'été 2017 :

- . 8 emplois jeunes de 3 semaines aux services techniques
- . 2 emplois jeunes de 2 semaines à la médiathèque
- . 6 emplois de six mois aux services techniques
- . 1 emploi de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000
- . 1 emploi d'ASVP de 2 mois

- pour la saison hivernale 2017/2018 :

- . 2 emplois d'ASVP pour 4 mois.

10 – Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade

Lucien Spigarelli informe le Conseil Municipal que 2 agents communaux ont été proposés à un avancement de grade à l'intérieur de leur cadre d'emploi au titre de l'année 2017. Pour permettre leur nomination dans le nouveau grade, il propose d'apporter des modifications au tableau du personnel communal.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification du tableau des effectifs proposée par Madame le Maire :

- Suppression d'1 poste d'Agent administratif territorial à temps complet et création d'1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 01/05/2017
- Suppression d'1 poste d'Adjoint technique territorial à temps complet et création d'1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 01/05/17.

II – Travaux, affaires forestières :

11 – Convention de déneigement et de salage avec le TDL

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal que, suite au regroupement des communes de Aime, Montgirod et Granier, il convient d'établir les conventions de gestion de salage et déneigement au nom de la Commune nouvelle d'AIME-LA-PLAGNE.

Il indique qu'il y a lieu par conséquent de conclure deux conventions avec le TDL afin de définir les conditions d'intervention du Département pour le déneigement et/ou salage des voies communales ainsi que des modalités de remboursement de ces prestations par la collectivité :

- convention pour : Aime (gare), La Plagne 2000 et Montalbert (centres de vacances)
- convention pour : Montgirod (route des Allobroges ainsi que la rue des sables).

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions relatives au salage et/ou déneigement, à conclure avec le T.D.L. Tarentaise Vanoise.

III – Informations au Conseil municipal :

12 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . Remplacement des automates des sites d'eau potable versant « Les Bétasses » - Dimension télécom - 73260
- . Fermeture de la décharge de Longefoy – Travaux d'étanchéité de la couverture et du bassin de rétention des eaux pluviales – Flifrance – 37230
- . Equipement des réservoirs d'eau potable de Montgirod, du Villaret, Centron et Granier en télégestion et chloration – Véolia France – 38243

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 5 225 000 € HT :

- . Réfection de la couverture du toit de la salle des fêtes – Sarl SEE Chenu A. - 73210
- . Aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics (lot 1) – Colas Rhône Alpes Auvergne – 73200
- . Aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics (lot 2) – Eiffage Route Centre – 73200
- . Travaux de réseaux secs moyenne et basse tension, éclairage public – Serpollet Savoie Mont Blanc – 38530

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . F&P Menuiseries PVC école Longefoy – Verre Alu Service – 73210

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 209 000 € HT :

- . Fourniture de fuel pour les bâtiments communaux et les engins de travaux publics – ESCL Tarentaise Fuel Charvet La Mure Bianco - 73260

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . Maîtrise d'oeuvre pour fermeture de la décharge de Longefoy – Burgeap – 69425
- . SIG Montgirod et Granier – Eau potable / eaux usées / eaux pluviales – RGD 73 74 - 74041
- . Assurance « Flotte automobile et risques annexes » - Smacl Assurances - 79031

Tranche supérieure à 209 000 € HT :

- . Navettes pour la station de Montalbert (hiver/été) – Voyages Loyet - 73210

13 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...

..Mme le Maire souhaite donner une information concernant la terrasse hors-sacs du Fornelet, à Plagne Montalbert : « Après discussion avec la Société d'Aménagement de La Plagne et les représentants de la société Thégo, futurs exploitants du restaurant d'altitude, il est proposé le maintien sur place de la terrasse, avec néanmoins l'éloignement des barbecues du restaurant. Cette solution sera testée pendant une année. »

Madame le Maire souhaite remercier tous les services et les élus qui ont travaillé sur la mise en oeuvre du budget primitif 2017 ; les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des commissions de finances ont permis d'aboutir à un vote serein, à l'unanimité, dont elle se félicite.

La séance du Conseil municipal est levée.